

Communiqué de presse

Morges fête son 5^e label Cité de l'énergie

Pour la 5^e fois depuis l'an 2000, Morges a reçu le label Cité de l'énergie. La Municipalité se réjouit de cette distinction, attribuée aux communes soucieuses d'économiser l'énergie. La Municipalité s'engage à faciliter la transition énergétique sur le territoire communal.

Projets phares réalisés

La rénovation et l'assainissement énergétique de l'Hôtel de Ville, l'attribution en 2015 du « Green Award » pour la meilleure gestion de déchets organiques de Suisse ou encore l'usage du fonds d'encouragement pour les énergies, qui subventionne des projets en faveur d'économies d'énergie et de production d'énergie renouvelable, figurent parmi les projets et actions phares qui ont valu l'actuelle labellisation, reconnaissant les efforts déployés entre 2012 et 2017. Citons encore la réalisation du Plan Lumière et le remplacement des luminaires d'éclairage public ainsi que les nombreuses expositions, manifestations et actions au bénéfice des écoles et de la population.

Vers la transition énergétique

« Morges se met au diapason des objectifs de la stratégie énergétique 2050 de la Confédération, qui vise, d'ici 2035, une baisse de 43 % la consommation d'énergie finale et de 13% la consommation d'électricité par habitant, par rapport à l'an 2000. », explique le Municipal Philippe Deriaz, dont la Direction Sports, Bâtiments et Environnement coordonne ce défi à l'échelle communale. Pour soutenir les efforts des Morgiennes et des Morgiens, l'actuel fonds d'encouragement sera adapté afin d'en faire l'outil principal de la politique de développement durable de la Ville. La Municipalité entend également développer des réseaux de chaleur à distance permettant d'alimenter les quartiers en énergie renouvelable à des prix concurrentiels et poser des panneaux solaires photovoltaïques sur des bâtiments appartenant à la Ville. Parmi les autres mesures prévues, la Municipalité veut doter le Plan directeur communal d'un volet mobilité et d'un volet énergétique. Toutes ces mesures s'inscrivent dans le Programme de législation de la Municipalité.

Note : Le « Grand Angle » du bulletin *Reflets*, qui paraît vendredi, est consacré à la labellisation Cité de l'énergie de la Ville.

Rendez-vous sur www.morges.ch/energie pour de plus amples informations.

La Municipalité

Morges, le 1^{er} mars 2018

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez prendre contact avec :

M. Philippe Deriaz, Municipal Sports, bâtiments et environnement, +41 (0)79 685 90 41
